

Le Petit journal

Parti social français. Auteur du texte. Le Petit journal. 1886-12-18.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisationcommerciale@bnf.fr.

Le Petit Journal

ADMINISTRATION, REDACTION & ANNONCES

61, rue Lafayette, 61
A PARIS

On reçoit aussi les annonces - rue Grange-Batelière, 45

Abonnements Paris
TROIS MOIS 5 FR.
SIX MOIS 9 FR.
UN AN 18 FR.

QUOTIDIEN

UN NUMÉRO : 5 CENTIMES

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

Abonnements Départ.
TROIS MOIS 6 FR.
SIX MOIS 12 FR.
UN AN 24 FR.

SAMEDI 18 DÉCEMBRE 1886

352 - SAINT GRATIEN - 13

Numéro 8758

VINGT-QUATRIÈME ANNÉE

Le **Supplément** d'aujourd'hui contient une jolie nouvelle gasconne :

LE PIN

écrite spécialement pour ses lecteurs par M. JEAN RAMEAU, jeune poète méridional, déjà très connu.

Lire également :

CAUCHEMAR

feuilleton inédit de M. JEAN RICHPIN, et les détails sur la **Prime** offerte par le **Supplément**.

VENDREDI 17 DÉCEMBRE 1886

CONSEIL DES MINISTRES

Les douzièmes au Sénat

Les ministres, réunis hier en conseil de cabinet sous la présidence de M. Goblet, ont délibéré sur les éventualités qui peuvent se produire au Sénat et à la Chambre des députés au sujet du vote des deux douzièmes provisoires.

M. Dauphin, ministre des finances, est chargé de défendre le projet du gouvernement devant le Sénat, et, dans le cas où quelques modifications y seraient introduites, le projet serait immédiatement porté à la Chambre, de façon à n'apporter aucun retard au vote.

Le traité de commerce avec l'Italie

Pendant que le conseil délibérait sur la question du traité de commerce avec l'Italie, et sur la nécessité de mettre un terme au débat soulevé par cette question, une dépêche a été remise à M. Flourens, ministre des affaires étrangères.

Cette dépêche, émanant du marquis de Menabrea, annonçait officiellement la dénonciation du traité.

Les sous-secrétaires d'Etat

Le conseil s'est ensuite occupé de la question des sous-secrétaires d'Etat.

M. Goblet, ministre de l'intérieur et des cultes, Berthelot, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, et Dauphin, ministre des finances, ont déclaré que le maintien des sous-secrétaires d'Etat ne leur paraissait pas nécessaire au bon fonctionnement de leurs services.

Les autres ministres ont fait une déclaration semblable.

Une seule exception a été admise par le conseil, en ce qui concerne les colonies.

M. Belaporte conservera ses fonctions de sous-secrétaire d'Etat, et un nouveau décret de nomination sera signé par le président de la République. Il n'y aura pas d'autre sous-secrétaire d'Etat.

A L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Hier jeudi, a eu lieu une brillante solennité à l'Académie française.

M. Léon Say a été reçu; le célèbre économiste succède à deux hommes de lettres: Jules Sandeau et Edmond About.

La modestie obligatoire de l'entrée en matière de son discours est relevée par une remarque, qui n'est pas dépourvue de malice à l'adresse des hommes politiques. La voici:

Vous m'avez fait l'honneur de m'admettre dans votre compagnie, sans autre bagage que des discours; cet honneur m'impose une lourde tâche: il me faut parler encore, et parler devant vous.

L'habitude de la tribune ne m'est ici d'aucun

secours; je crains de balbutier comme si je parlais pour la première fois.

Il y a, en effet, pour les orateurs du Parlement, comme une grâce d'état qui les rend, beaucoup du moins se l'imaginent, compétents en politique, et surtout en finance, tandis qu'elle n'existe pas dans la république des lettres; du moins je m'en suis pas encore aperçu. On ne s'y fait pas d'illusions; on n'y rencontre pas de réformateurs se disant capables de résoudre en quelques minutes tous les problèmes moraux, sociaux ou politiques; on n'y dit que ce qu'on pense, on n'y parle que de ce qu'on sait.

En changeant de république, je suis donc obligé de changer la plupart de mes habitudes, ce qui m'ôte toute confiance et m'oblige à ne compter que sur votre indulgence.

M. Léon Say entre ensuite dans le vif de son sujet et fait l'éloge de Jules Sandeau. Pour celui d'Edmond About, nous trouvons une page patriotique qu'il nous faut reproduire :

C'est à la Schlittembach qu'About vivait heureux en écrivant, quand la guerre de 1870 éclata; c'est de là qu'il partit pour suivre nos armées et parler de leur courage, en s'exposant à tous les dangers. On se rappelle qu'il faillit deux fois être fusillé.

Quelle douleur ne dut-il pas éprouver quand il vit sa Lorraine et son Alsace passer aux mains de l'étranger! Il lui fallut quitter cette campagne chérie où il avait passé de longues années heureuses, où il avait vu ses enfants grandir. La Schlittembach et les enfants étaient unis dans son cœur. Il était, personne ne l'a ignoré, le plus tendre des pères. Quand il parle de ses enfants dans ses ouvrages, ce qui lui est arrivé quelquefois, il y met toute son âme.

Un jour, après la guerre, il voulut les amuser avec des œufs de Pâques, comme il avait coutume de le faire à Saverne. Il raconte que les petits œufs battirent alors au souvenir de leur ancienne demeure. « Quand retournerons-nous là-bas? dit » dit le petit Pierre. Nous y sommes nés; c'est » chez nous. » Mais le petit Pierre n'y est pas retourné et n'y retournera plus. Il n'atteignit l'âge d'homme, le pauvre enfant, que pour mourir, dix-neuf mois après son père. Si on avait pu sauver About de la maladie à laquelle il a succombé, il aurait éprouvé, en perdant son fils aimé, le plus grand des chagrins. La mort, bienfaisante en cela, lui a épargné cette douleur, dont Sandeau a tant souffert.

About revint donc à Paris pour se servir de sa plume et se laisser aller aux inspirations de sa passion patriotique. A partir de ce moment, il appartenait tout entier à la politique...

La santé d'About s'était altérée dans les agitations de la vie parisienne et dans l'ardeur des luttes politiques. Le calme de la Schlittembach lui avait manqué au moment même où il lui aurait été le plus salutaire. Sa fiévreuse activité l'empêcha de s'arrêter à temps.

Un voyage qu'il fit en Algérie hâta les progrès de son mal et il mourut le 17 janvier 1883, au moment où il commençait à écrire le discours qu'il devait prononcer en prenant séance au milieu de vous.

Le 10 janvier, sept jours auparavant, il faisait paraître, dans le *XIX^e Siècle*, les dernières lignes qu'il ait écrites et par lesquelles je termine: « Appelez-moi, disait-il, chauvin si bon vous semble, mais, parmi les refrains qui m'ont bercé, il y en a un qui hante ma mémoire: Je suis Français, mon pays avant tout. »

M. Rousse, avocat de grand talent, doit, paraît-il, son fauteuil à l'Académie aux relations politiques et mondaines qui l'unissent à la famille d'Orléans.

On s'attendait à des allusions, à des ma-

lices, à des piqures d'épingles, son discours en est bourré, surtout au début.

Entraîné par son sujet, M. Rousse a écrit une péroraison qui est un tableau historique et qui se termine par un vœu peut-être ironique, mais que nous prenons au sérieux :

Tout à l'heure, monsieur, vous disiez qu'en relisant les œuvres de Sandeau, vous vous sentiez transporté dans un temps qui n'est plus le nôtre, et jusqu'où remontent à peine les souvenirs incertains de votre enfance.

Ce temps, dont vous parlez sans regret, les hommes de mon âge l'ont mieux connu, et en gardent fidèlement la mémoire.

Ces manteaux bourgeois de 1830, dont vous vous êtes un peu moqué, ne sont plus à la mode, il est vrai, ni peut-être à la taille des hommes d'aujourd'hui. Mais sous ces costumes démodés comme le seront demain les nôtres, il y avait des artistes généreux, qui estimaient leurs œuvres à la renommée, non au profit qu'ils en pouvaient attendre. Il y avait de nobles soldats, de vaillants capitaines qui aimaient les lettres et les arts avec ardeur, la gloire avec passion, et la France jusqu'à la folie. Il passait dans l'air de grands souffles de poésie, de patriotisme et de liberté. Nos poètes appelaient Lamartine, Victor Hugo et Musset. Nos historiens, nos maîtres, nos orateurs, c'étaient Augustin Thierry, Guizot, Thiers, Mignet; Cousin, Villemain; Montalembert, Lacordaire et Berryer! — Alexandre Dumas, Balzac, Mérimée, Jules Sandeau amusaient nos loisirs ou charmaient nos mélancolies. Et Chateaubriand, oublié, assistait encore au déclin de cette Renaissance glorieuse qu'un demi-siècle auparavant son génie avait fait éclore.

Lorsque, dans quelques jours, vous viendrez prendre part à nos travaux, vous verrez parmi nous les survivants respectés de cette grande époque: — et, auprès d'eux, un siège vide... « La République des lettres » serait bien ingrate si elle oubliait jamais celui qui naguère occupait cette place avec un incomparable éclat, et qui, en nous quittant, nous a fait de si magnifiques adieux.

Ignorez, monsieur, si, dans les prévisions de la science, l'antique exil, qui n'a pas épargné les plus grands citoyens de Rome et d'Athènes, doit rester la loi immuable de nos modernes démocraties.

Dieu veuille qu'un jour, cependant, sans « changer de République », les économistes et les politiques parviennent à faire régner, dans toutes les âmes, avec le droit et la justice, l'amour sincère de la liberté!...

« PATRIE! » A L'OPÉRA

Nous venons d'assister à une double solennité; solennité dramatique et lyrique; solennité de bienfaisance.

Patrie! le nouvel opéra de M. Paladilhe, a été représenté hier, jeudi, au bénéfice des inondés du Midi.

Répétition générale payante, audition préventive, appelez cette interprétation comme vous voudrez, c'est la véritable première représentation et nous devons en rendre compte, car il s'agit d'une œuvre grandiose et superbe et d'une éclatante manifestation de la musique nouvelle, soutenue par le prestige de la mise en scène, la puissance des masses orchestrales et chorales.

Patrie! le beau drame de M. Victorien Sardou, est bien connu; il eut un immense succès en 1880.

Plusieurs fois repris à Paris, représenté sur tous les théâtres, ce drame a passionné tous les publics.

C'était un tragédie lyrique tracée d'avance; avec le concours de M. Gallet, l'auteur n'a eu qu'à la mettre en vers, sauf de très légères modifications.

Patrie! est resté en opéra un grand drame héroïque.

Malheureusement, les passions politiques exigent, pour émouvoir les spectateurs, des développements que le chant ne peut pas leur donner; elles ont dû, jusqu'à présent, comme dans les *Huguenots* ou dans *Guillaume Tell*, former un cadre aux passions simplement humaines.

Pourront-elles suffire à un public français? Je n'en suis nullement convaincu, malgré les grandes beautés de la partition nouvelle.

Il faut bien le dire, on n'était pas sans inquiétude au sujet du compositeur.

M. Paladilhe était, jusqu'à hier, l'auteur de la *Mandolinata*, romance exquise, d'un rythme charmant, mais qui ne faisait nullement sentir la force de concentration des scènes de *Patrie!* et surtout du quatrième acte.

Toutes les fois qu'il a abordé le théâtre, M. Paladilhe a échoué, avec le *Passant*, avec *L'Amour africain*, avec *Suzanne*, avec *Diana*; de très mauvais livrets, j'en conviens.

— Il n'a pas pu donner sa mesure, disaient ses amis. C'est un grand, un très grand musicien. Vous verrez.

M. Sardou lui a donné un beau livret, et M. Paladilhe a prouvé qu'il était de taille à écrire un grand opéra héroïque.

Rappelons les grandes lignes du drame.

Les Flandres sont opprimées par les Espagnols; elles se révoltent, et le duc d'Albe, digne lieutenant de l'implacable Philippe II, fait pendre, décapiter ou brûler les patriotes.

L'action se passe à Bruxelles.

Un soulèvement général est préparé: le comte de Rysoor est l'âme de l'insurrection.

Rysoor est trompé par sa femme, Dolores, créature passionnée qui ne connaît que l'amour; elle a pour amant le capitaine Karloo, ami intime de son mari.

Rysoor apprend qu'il est trahi; Dolores avoue cyniquement.

Le comte de Rysoor mène de front la direction des conjurés et la recherche de l'amant de sa femme.

Il découvre que cet amant est Karloo; il lui fait grâce de la vie à condition qu'il tuera, quel qu'il soit, le traître qui a livré les secrets des conjurés.

C'est Dolores; l'infâme créature est dévouée par Karloo qui fait justice et monte ensuite sur le bûcher avec les chefs de la révolte.

Sur toute cette action plane l'Infernale figure du duc d'Albe.

Il n'y a que deux personnages rians: Ra-faële, la fille du duc d'Albe, tréble enfant qui se meurt dans les Flandres, qui sollicite des grâces et que son père adore; le duc de la Trémouille, un Français prisonnier, et dont la rançon a été fixée à cent mille écus, et qui, à travers son insouciant gaité, exprime de généreux sentiments.

Passons à la tragédie lyrique.

Point d'ouverture. Une courtoise introduction et le rideau se lève sur la place du marché de la Boucherie, à Bruxelles.

Les Espagnols jouent et chantent; c'est le carnaval; mais le tribunal de l'Inquisition ne chôme pas; il vient s'installer sous la présidence de Noircarmes; l'action se noue; Jonas, le sonneur qui aura plus tard une belle mort, nous est montré:

Mes cloches ont perdu leur gaité coutumière, dit-il, quand on lui demande pourquoi il ne donne pas de joyeux carillon.

Rysoor, qui revient d'un voyage, est dé-

FEUILLETON DU 18 DÉCEMBRE 1886

ROGER-LA-HONTE

DEUXIÈME PARTIE

LA MÈRE COUPABLE

VIII—Suite

— Ce que je dis n'a pas le sens commun, fit-il, riant faux... Ne voyez dans toutes ces questions que la préoccupation d'un esprit malade, assiégré par les pressentiments dont je vous parlais tout à l'heure...

— Est-ce qu'un homme devrait avoir de ces craintes-là? Tu me fais beaucoup de peine. Je ne suis pas déjà si bien portante. Tu devrais m'épargner les émotions trop fortes pour moi, mon enfant... Regarde en quel état tu me laisses?

Elle était digne de pitié, en effet, tant ses pauvres membres tremblaient, tant elle paraissait souffrir.

Elle avait espéré que Raymond la consolait d'un mot... Mais les lèvres de Raymond restèrent closes.

Son esprit était absent. Il était loin, cherchant la vérité dans l'infini du doute.

— C'est elle, elle m'a menti! Elle veut me mentir encore! Pourquoi? Il faut que je le sache... Je le saurai!

Et Julia, qui comprenait, fermait les yeux,

(1) Reproduction et traduction interdites.

voulant éloigner un fantôme qui, obstinément, se dressait, à cette heure, entre elle et le fils bien-aimé de son cœur.

Ses journées et ses nuits, Raymond les passait à consulter et à étudier sans cesse le dossier de l'affaire Laroque. Il se pénétrait des moindres phrases, des nuances les plus légères des interrogatoires, apportant à ce travail autant de soins que si sa vie ou sa mort en eussent dépendu.

Et n'en dépendaient-elles pas, en effet?

Ce qui attirait surtout son imagination, parmi les incidents du procès, c'était le dénouement même.

Tout à coup, en pleine plaidoirie, alors que Lucien était dans toute la chaleur de ses arguments, alors que peut-être la persuasion, ou du moins le doute, commençait à entrer dans l'âme des jurés, alors que Laroque n'avait pas eu un moment de faiblesse, et fièrement avait nié toujours, tout à coup, un de ces effets, si puissants au théâtre, s'était produit :

Lucien était mort : sa plaidoirie l'avait tué. Et, aussitôt, pour comble d'émotion, Laroque s'était levé et il avait dit: « Ne cherchez plus! J'avoue! Je suis coupable! »

Raymond s'était fait raconter cela par des amis de son père et ce que la *Gazette des Tribunaux* n'avait pu dire, il le savait, lui.

Un huissier était entré, avait remis une lettre à Noirville. N'était-ce pas cette lettre qui avait fait tout le mal? Que disait-elle? Ne révélait-elle pas quelque terrible vérité?

Et n'était-ce pas cette vérité qui avait tué l'avocat?

Accouru sur sa table de travail, Raymond, dans son petit appartement de la rue de Douai, songeait à ces choses; il avait les yeux fermés, pour mieux concentrer ses idées, et la tête dans les mains.

Il ne s'apercevait pas que la nuit était venue.

Il revivait, à cet instant, douze ans en arrière, et assistait, comme un spectateur au théâtre, au spectacle des derniers moments de son père... Il évoquait les dernières minutes de cette vie avec une intensité de volonté telle qu'il voyait et entendait vraiment son père à cette heure-là...

Ah! qu'il eût payé cher celui qui serait venu lui dire :

— La lettre à laquelle vous pensez est là! Soudain, il se lève; un rayon de lumière a traversé son esprit.

Il se lève et murmure :

— Peut-être! peut-être!!

Que veut-il dire? à quelle pensée répond-il? Il allume lui-même une bougie, — traverse, cette bougie à la main, son appartement, et entre dans un cabinet noir où se trouvent pendus des vêtements à des porte-manteaux.

Il décroche une robe d'avocat, sous des vêtements, dans un coin.

Il la considère un instant, avec crainte, avec de l'attendrissement, aussi, car le cœur de son père a battu sous cette robe; c'est sous cette robe qu'il a cessé de battre.

C'est cette robe qu'il portait quand il défendait Laroque.

On l'a rapporté mourant, mort, rue de Rome, et son pauvre corps d'infirme, maigri et émacié par de longues souffrances, était encore couvert de cette robe, quand on le mit sur le lit.

Raymond l'avait gardée comme une relique.

Il avait voulu être avocat et il s'était dit :

— La première grande cause criminelle qui me sera confiée, je la plaiderai avec cette robe. Cela me portera bonheur.

Il ne l'avait jamais mise.

Pourquoi, ce soir-là, venait-il chercher cette relique?

Il l'emporta dans son cabinet.

Là, il s'assit, la robe sur ses genoux.

Il n'osait plus...

La bougie éclairait faiblement et l'air qui entrait par une fenêtre ouverte faisait danser la flamme.

Il alla fermer sa fenêtre.

Il voulait être seul; il eût même voulu être très loin, dans un cachot, dans un souterrain, pour être sûr de n'être pas vu.

Il s'était dit :

— Mon père avait cette robe quand il est mort. Peut-être la lettre s'y trouve-t-elle.

Et il allait s'en assurer. Mais il tremblait! Et la main qui fouilla la première poche était agitée de soubresauts, comme si elle commettait une mauvaise action...

JULES MARY.

(La suite à demain).

noncé comme s'étant échappé de sa maison la nuit précédente; un capitaine, son locataire, l'a vu; il donne comme preuve qu'il s'est blessé à la main en détournant son épée nue.

La masse des prisonniers est amenée; les femmes et les enfants implorent pitié à genoux.

Rafaël dit : la fille du duc d'Albe s'apitoie sur le sort de ces malheureux et orationne qu'on les mette en liberté; le premier acte se termine par un *Ave Maria* très touchant et d'une facture musicale exquise.

Au deuxième acte, nous sommes chez le comte de Rysoor où doit se tenir une réunion de conjurés.

Karloo et Dolores se voient d'abord, le premier, honteux de son rôle, s'indigne contre lui-même :

Je veux arracher cet amour de mon cœur !

Mais Dolores le cajole, et il tombe à ses pieds.

Après ce duo d'amour, lequel n'est guère qu'une discussion entre amoureux, la scène des conjurés; Rysoor annonce à ses amis que Guillaume d'Orange est en Flandre; tout est prêt pour le soulèvement; la nuit même, à l'hôtel de Ville, réunion générale; si tout est favorable, la grosse cloche sonnera à toute volée; sinon, le glas funèbre.

Dolores à tout entendu, cachée derrière des draperies.

Avant réglé les affaires de la patrie, Rysoor veut faire les siennes; il demande compte à sa femme de sa conduite; la misérable avoue qu'elle a un amant.

Ma patrie, à moi, ma vie, c'est l'amour! fit-elle.

Rysoor aurait dû la tuer sur place; mais alors il n'y aurait plus eu de pièce.

Le tableau suivant est délicieux. C'est une fête chez le duc d'Albe, sous la présidence de Rafaël, assistée du duc de la Trémouille, dans un costume très coquet de mignon de Henri III.

Le ballet, qui commence par une pavane, est réglé avec un goût exquis.

D'un vaisseau, amené sur la scène, sortent des danseuses représentant les nations sur lesquelles s'étend la domination espagnole; et tous ces groupes aux cos umes variés et chatoyants font, en dansant, des évolutions très gracieuses, avant et après les étonnants, les prestigieux exercices de Mlle Subra.

La Trémouille dit avec raison :

On ne saurait rêver un tableau plus charmant.

Et sur une sorte de mélodie qui peut à la rigueur passer pour une romance, la pavane est reprise.

Quand la fête est terminée, Rafaël, qui cherche à faire de la popularité, veut qu'un patriote lui donne la main et l'accompagne.

Ils refusent tous. Mais Karloo intervient. C'est une femme; c'est un bon ange pour les malheureux; il s'incline devant la fille du duc.

L'affront n'en a pas moins été infligé à la pauvre enfant.

Elle est ramenée dans le cabinet de son père. Le duc d'Albe, exaspéré, ordonne que tous les patriotes soient exterminés; il ne fait grâce qu'à Karloo, et, sur les instances de sa fille, il le nomme capitaine de ses gardes.

Karloo refuse, ce qui jette le duc d'Albe dans un état de fureur inexprimable.

C'est alors qu'on annonce une femme. Cette femme, c'est Dolores; elle vient dénoncer, elle ne s'en cache pas; pour sauver son amant, elle dénonce son mari :

Ici, dans cette ville, un homme que je hais.

Le duc d'Albe et trois de ses officiers obligent, par la force, Dolores à révéler les noms des chefs conjurés; il y a là un quintette qui a un très grand caractère.

Dolores dit tout, mais elle réclame un sauf-conduit pour Karloo.

Karloo s'écrie le duc. Un misérable! Vainement elle implore sa grâce; le duc la repousse et lui crie :

Eh bien! priez pour lui, si vous l'aimez!

Le duc d'Albe ordonne la mort de Jonas qui est fusillé près de ses cloches.

Rafaël repart et demande la grâce de Karloo; elle l'aime!

Karloo veut refuser, mais Rysoor lui met un poignard à la main en lui donnant la mission de tuer, quelle qu'elle soit, la femme qui a trahi.

Le corps de Jonas est apporté sur une civière, et ce quatrième acte, qui est tout entier admirable, finit sur une touchante lamentation de Rysoor :

Pauvre martyr obscur... La légende apprendra ton nom à nos enfants. Ils garderont toujours ta mémoire bénie.

Les événements se précipitent. Dolores, qui ne pense qu'à son amant, veut fuir avec lui et vivre de sa vie.

Karloo est sur le point de céder à cette terrible enjôleuse; mais non, il a juré sur son salut éternel, il a juré de tuer la femme qui a dénoncé les chefs de la révolte.

Elle se trahit. Vainement, elle implore sa grâce aux genoux de Karloo; il l'entraîne sur la place publique où se dresse le bûcher, il la poignarde et va rejoindre ses compagnons d'armes et ses amis pour mourir avec eux.

Vous avez remarqué, certainement, que je n'ai pas eu à faire halte, dans mon récit, pour apprécier un air, ou un duo; à l'acte de la dénonciation seulement j'ai noté une quintette d'un grand caractère dramatique.

Une quintette, c'est déjà un ensemble. Les ensembles et les chœurs sont très beaux dans *Patrie*! Les personnages chantent en récitatifs, en déclamations harmoniques.

C'est le mode nouveau, je le sais, et je déclare que M. Paladilhe a poussé aussi loin que possible la science harmonique de la déclamation; chaque personnage dit bien ce qu'il doit dire et son chant répond au sentiment de la situation.

Mais, quand on n'est pas assez musicien pour saisir la beauté d'un trait de violon, d'un grondement de basson ou d'un sifflement de petite flûte, on admire sans être ému. C'est le cas dans *Patrie*!

A part le quatrième acte qui est un tableau complet, dramatique, puissant, on se trouve presque toujours en présence de situations écourtées.

Je ne crois pas que l'éducation harmonique du public, du grand public, soit assez avancée pour que *Patrie* ait l'immense succès des chefs-d'œuvre destinés à durer.

Que si les directeurs de l'Opéra ont voulu contribuer à notre éducation, ils ont bien fait les choses.

La mise en scène est splendide. La ville de Bruxelles du seizième siècle est restituée magnifiquement; les costumes sont merveilleux. J'ai dit ce qu'est le ballet.

Les artistes ont interprété ce drame lyrique avec l'inspiration passionnée qu'il comporte.

M. Lassalle est superbe dans le rôle de Rysoor; M. de Rezske, avec sa haute stature et sa voix de basse profonde, fait un duc d'Albe d'une réalité saisissante; M. Muratet a l'élégance qui sied à La Trémouille; Mme Krauss est une Dolores esclave de l'amour; Mme Bosman, une idéale Rafaële.

Au second plan, M. Lérardi fait Jonas, le sonneur bonhomme et touchant; M. Dubulle a l'impassibilité de l'inquisiteur Noircarmes.

Tous les rôles, même les moindres, sont tenus consciencieusement et bien tenus.

Je regrette de faire une exception à Karloo, M. Duc, qui est un ténor quelconque et non le personnage tourmenté, affolé d'amour et néanmoins patriote jusqu'au sacrifice, créé par M. Sardou, et bien rendu par M. Paladilhe, qui, quoi qu'il doive arriver de *Patrie*! à l'Opéra, est placé désormais au premier rang des compositeurs dramatiques.

THOMAS GRIMM.

P. S. — La recette a été magnifique. La location des places s'étant effectuée en plusieurs endroits, à l'heure où nous mettons sous presse, le total par francs et centimes n'était pas établi; mais ce total dépassera certainement quatre-vingt-dix mille francs.

DERNIÈRES NOUVELLES

Le système d'économies, inauguré par la suppression des sous-secrétaires d'Etat, aura son écho dans les ministères.

C'est ainsi que M. Flourens, ministre des affaires étrangères, a décidé qu'il ne prendrait pas de directeur de son cabinet. Aucun fonctionnaire nouveau ne sera pris en dehors du personnel existant au cabinet du ministre.

La décision prise par M. Flourens ne peut être que bien accueillie.

Le président de la commission du budget, au sujet de la question des sommiers élastiques pour l'armée, vient de signaler, au ministre de la guerre, la nécessité de n'insérer, dans le cahier des charges établi en vue de l'adjudication pour les lits militaires, fixée au 28 décembre, aucune clause qui puisse lier, par avance, le vote de la Chambre.

En effet, le ministre avait demandé, on le sait, pour cet objet, un crédit de 8 millions et demi à répartir entre trois ou quatre exercices, et le chapitre de 1887, qui comprend la première annuité, a été réservé lors du vote du budget de la guerre.

Le conseil d'Etat a définitivement approuvé la donation du domaine de Chanilly, dont l'inventaire requi, par l'article 918 du code civil, a fixé la valeur des collections et du mobilier à 8,344,000 fr.

Plusieurs journaux ont annoncé que les travaux de défense de la place et des environs de Belfort se trouvaient subitement suspendus, sur des avis comminatoires d'Allemagne, et que cette mesure laissait en chômage inattendu un certain nombre d'ouvriers.

Chaque année, à l'époque rigoureuse de la saison d'hiver, une suspension des ouvrages de fortifications ou d'art militaires est en quelque sorte obligatoire.

Rien n'a été changé à l'ordre de chose habituel, et l'on ne peut accorder de portée sérieuse à la nouvelle mise en circulation.

Les généraux Jamont et Jamais, venant du Tonkin, sont arrivés, ce matin, par l'*Oxus*, des Messageries.

De nouvelles protestations viennent d'être adressées aux représentants des puissances en Egypte contre les agissements des officiers anglais favorables à la traite des esclaves.

On n'a pu qu'inviter les auteurs de ces protestations à les soumettre à la légation britannique.

Berlin, 16 décembre.

Le comte de Bismarck, secrétaire d'Etat, a fait savoir à la commission du budget du Parlement allemand, qu'une entente complète régnait entre l'Allemagne, d'une part, et la France et l'Angleterre, d'autre part, concernant les relations des puissances européennes avec le sultan de Zanzibar et touchant le traité conclu entre ce souverain et le gouvernement allemand.

LA FRANCE & LES ÉTATS-UNIS

Mercredi soir, le général Pellissier, sénateur, et questeur du Sénat, a donné, au Luxembourg, un dîner en l'honneur du ministre des Etats-Unis, auquel assistaient les membres de la délégation française à l'inauguration de la statue de la Liberté à New-York, ainsi qu'un certain nombre d'autres notabilités.

M. le général Pellissier, en portant la santé de M. Mac-Lane, a dit que ses collègues et lui avaient été profondément touchés par la cordiale réception qui leur avait été faite aux Etats-Unis et par les attentions dont ils avaient été l'objet tant de la part du gouvernement que du peuple américain.

M. Mac-Lane a répondu : « Messieurs,

Je ne suis pas surpris des sentiments dont je trouve ici partout l'expression; mais laissez-moi vous dire que mes compatriotes ont dû éprouver encore plus de joie à vous recevoir que vous à leur rendre visite, car vous venez consacrer une amitié déjà vieille de cent ans qu'avaient précédée des rapports bien plus anciens encore qui ont laissé des traces ineffaçables dans mon pays.

Avant même que la civilisation anglaise ne s'implantât sur les côtes américaines de l'Atlantique, des huguenots français avaient fondé une colonie dans la Caroline du Sud, qui s'appelait alors la Floride française, et d'autres Français s'établissaient dans la région du Canada et jusque dans l'Etat actuel du Maine.

Par le Saint-Laurent, par l'Ohio et par le Mississippi, vos compatriotes pénétrèrent les premiers dans le centre du continent, laissant partout sur leur passage des noms qui rappellent leur souvenir. De Québec à la Nouvelle-Orléans, on peut suivre la marche de ces hardis pionniers par les dénominations géographiques inscrites sur la carte.

Détroit, Saut-de-Sainte-Marie, Fond-du-Lac, Saint-Louis, Vincennes et cent autres lieux témoignent de l'étendue et de la persistance de l'influence française dans une grande partie des Etats-Unis.

Les autres nations avec lesquelles nous sommes heureux d'entretenir de bons rapports ne peuvent donc s'étonner ni se formaliser, si une aussi longue association historique a établi, entre nos deux pays, des liens plus étroits et plus intimes.

Remontant par ses origines à l'époque des découvertes, formulée lorsque vint la période des épreuves, scellée par le sang versé pour la même cause, entretenue par des aspirations communes vers le même idéal politique, l'amitié de la France et des Etats-Unis repose sur le grand principe dont votre illustre sculpteur a si admirablement symbolisé l'action bienfaisante. Elle durera aussi longtemps que la Liberté éclairera le monde.

A LA CHAMBRE

Séance du jeudi 16 décembre 1886

La séance de mercredi a été consacrée tout entière à la discussion relative au traité franco-italien.

Le traité étant dénoncé par l'Italie, ainsi qu'on l'a vu au conseil des ministres, cette discussion devient sans objet.

M. Laur a, en conséquence, retiré purement et simplement son interpellation au début de la séance.

La Chambre n'a plus qu'à vaquer à son ordre du jour, ce qu'elle s'empresse de faire, non sans ce brouhaha spécial aux journées dévouées aux préparatifs de départ.

Successivement, elle adopte, avec peu ou point de discussion, une série de propositions, parmi lesquelles nous signalerons :

La prise en considération de la proposition de loi de M. Gillet, tendant à simplifier l'organisation de la voirie et à supprimer graduellement la prestation en nature.

La proposition de loi de M. Arnous, relative à l'exonération de l'impôt foncier des terrains plantés en vignes, dans les départements ravagés par le phylloxera.

Celle de M. Boullay, tendant au dégrèvement des vignes phylloxérées et le projet de loi du gouvernement tendant à exonérer de l'impôt foncier les terrains nouvellement plantés en vignes dans les départements ravagés par le phylloxera, adoptés en première lecture.

La prise en considération de la proposition de M. Félix Faure sur la responsabilité des accidents du travail ;

Le projet de loi concernant la répression des fraudes dans le commerce des beurres (adoption en deuxième lecture) ;

La proposition relative aux pensions à accorder aux survivants des blessés de février 1848 suscite un plus long débat, bien qu'il ne s'agisse encore que d'une première lecture.

A vrai dire, il ne s'agit pas, dans cette proposition, de grever le budget d'une dépense nouvelle; mais simplement de donner une affectation régulière à un fonds de 1,500,000 francs recueillis en 1848, par voie de souscription nationale, en faveur des victimes des barricades, et demeuré depuis à la caisse des dépôts et consignations.

Après diverses péripéties, le projet de loi est, par 330 voix contre 201, renvoyé à la commission du budget.

Après quoi, la Chambre suspend sa séance pour attendre le vote du Sénat.

A six heures, M. Dauphin effectue le dépôt de la loi sur les douzièmes, avec la modification qu'elle a subie; et la Chambre s'ajourne à aujourd'hui vendredi, quatre heures.

AU SÉNAT

Séance du jeudi 16 décembre 1886

Les douzièmes provisoires

M. Donnot, de la Haute-Marne, vient de donner sa démission de sénateur.

La séance est ouverte à deux heures et quart sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat vote le crédit de 610,000 francs pour le chemin de fer de Dakar à Saint-Louis.

On reprend la suite de la discussion du projet relatif aux deux douzièmes provisoires.

M. de Gavardie, estimant que le Sénat doit faire entendre sa voix, prononce un long discours où il est question de tout, et même du budget.

Après l'honorable M. de Gavardie, qui dure deux heures, et qui finit par laisser la droite elle-même, laquelle crie « assez ! » comme la gauche, la discussion générale est close.

Les sept premiers articles sont adoptés sans débat. Une discussion s'engage sur l'article 8 qui porte comme acquiesce la réduction du taux de l'intérêt des caisses d'épargne à 3 25 pour 100.

La commission du Sénat rejette cet article.

M. Dauphin, au nom du gouvernement, en demande le maintien.

Répondant au ministre, M. Loubet, rapporteur, expose, au nom de la commission des finances, les raisons pour lesquelles celle-ci demande le rejet de l'article 8.

On passe au vote, et l'article 8 est rejeté par 246 voix contre 34.

Ce vote nécessite le retour du projet de douzièmes à la Chambre.

Les articles suivants sont adoptés sans débat. L'ensemble du projet est adopté à l'unanimité de 276 votants.

Après le vote, la séance est suspendue.

Le Sénat reprend sa séance à six heures et quart, pour la lever immédiatement; et il s'ajourne à aujourd'hui vendredi, cinq heures.

PETITES NOUVELLES

La société de géographie commerciale de Paris tiendra sa 4^e assemblée générale, le mardi 21 décembre, à 8 h. 1/2 soir, boulevard Saint-Germain, 184.

M. Dangeard soutiendra, devant la faculté des sciences de Paris, le 18 décembre, à 2 h., ses deux thèses pour le doctorat en sciences naturelles.

Mlle de Sombreuil, condamnée à un mois d'emprisonnement pour avoir contrevenu à un arrêté d'expulsion, a été, la nuit dernière, conduite à la gare du Nord, d'où elle a été dirigée sur la Belgique.

On annonce la mort de M. Avisse, chevalier de la Légion d'honneur, un des dessinateurs les plus estimés de la manufacture de Sévres.

Assemblée générale, dimanche, 2 h., au conservatoire des Arts et Métiers, la société de secours mutuels « la Manche ».

Dimanche, 1 h. 1/2, salle Favié, rue de Belleville, 43, meeting de protestation contre les courses de taureaux, avec le concours de Louise Michel.

Madrid, 16 déc. — Un individu a été surpris, hier, à deux heures du matin, au moment où il allait pénétrer dans l'appartement de la reine Isabelle. On croit être en présence d'un fou.

Un télégramme de Zanzibar annonce que le roi de l'Uganda Muungo a envahi le pays d'Uloro et vaincu les troupes du roi Kabrega. Dix mille hommes auraient péri dans la bataille.

PARIS

La journée d'hier jeudi a été très brumeuse et, sur le soir, nous avons eu quelques gouttes de pluie. L'atmosphère est moins humide, mais les perturbations qui la troublent n'ont point terminé leur influence. Le vent est variable, et souffle très légèrement; quant à la température, elle a un peu baissé.

Température d'hier jeudi, 7 h. matin : 5 degrés; 2 h. soir : 6 degrés; 7 h. soir : 6 degrés 1/2; plus basse de la nuit : 4 degrés. — Baromètre, 750.

D'après les nouvelles des stations météorologiques, le maximum de la crue de la Seine annoncée, 3 m. au pont d'Austerlitz, ne paraît pas devoir être dépassé, et ne se réalisera que d'ici à lundi.